

10. La protection contre les surtensions (parafoudres)

Une protection contre les surtensions devra être prévue en fonction,

- du type d'alimentation du bâtiment,
- de la présence ou non d'un paratonnerre,
- de la zone géographique (Niveau Kéraunique ou nombre de jours de tonnerre par an).

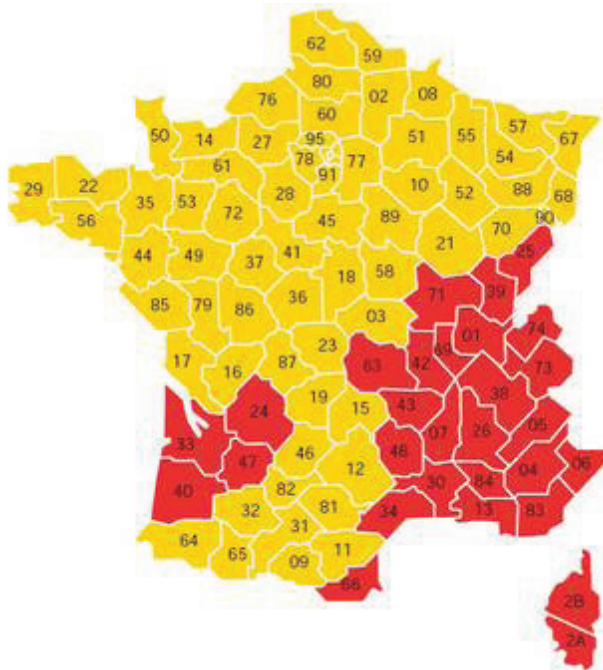
Alimentation du bâtiment	Niveau kéraunique	
	NK ≤ 25 (AQ1)	NK > 25 (AQ2)
Bâtiment équipé d'un paratonnerre	Obligatoire	Obligatoire
Alimentation BT par une ligne entièrement ou partiellement aérienne (1)	Non obligatoire	Obligatoire (2)
Alimentation BT par une ligne entièrement souterraine	Non obligatoire	Non obligatoire

(1) Pas applicable lorsque les lignes aériennes sont constituées de conducteurs isolés avec écran métallique relié à la terre ou comportant un conducteur relié à la terre.
(2) Toutefois, l'absence d'un parafoudre est admise si elle est justifiée par l'analyse du risque définie dans le guide UTE C 15-443

Le parafoudre doit être de type 2 sauf en présence d'un paratonnerre. Dans ce cas, il devra être de type 1.

En plus des protections complémentaires locales pour les appareils sensibles (informatique, hi-fi...) Il faudra prévoir un parafoudre de tableau et un parafoudre téléphone par habitation.

La carte ci-dessous montre les différents niveaux kérauniques en France Métropolitaine:



Les zones AQ2 sont indiquées en rouge sur la carte. Sont également classifiés AQ2 les départements d'Outre-Mer de Guyane, Guadeloupe et Martinique.